

développement international, les Nations Unies et le maintien de la paix, les relations canado-américaines, et l'important examen de la politique étrangère intitulé "Politique étrangère au service des Canadiens". Ces travaux ont été précieux et ont permis à de nombreux citoyens d'exposer leurs vues et leurs préoccupations lorsqu'ils ont témoigné devant le Comité. Ils ont incité la population à s'intéresser à beaucoup des grandes questions du jour et ont même semblé avoir influé sur la politique du gouvernement.

On doit donc regretter qu'après quatorze enquêtes en quatre années, le Comité n'en ait mené que deux en 1974 et une seule par année en 1975, 1976 et 1977 et qu'aucune enquête n'ait été effectuée en 1978. Les choses vont changer et l'une des premières missions qui sera confiée au Comité sera de passer en revue l'ensemble de notre politique étrangère à la lumière de la conjoncture internationale actuelle. Nous encourageons le Comité à faire participer autant de Canadiens que possible à ses travaux.

J'ai dit que je ne saurais préjuger de l'issue des délibérations du Comité. Je ne saurais non plus m'abstenir de prendre des décisions jusqu'à ce qu'il ait déposé son rapport et que le gouvernement ait eu l'occasion d'étudier ses conclusions. La terre ne cessera pas de tourner pour plaire au Parlement du Canada. C'est pourquoi j'aurai des discussions avec des représentants de tous les milieux. Mes collaborateurs me feront connaître les préférences des Canadiens sur la gamme quasi infinie de questions qui relèvent de mes responsabilités. L'histoire continuera de s'écrire, et j'en profiterai pour préparer mes collègues et moi-même à l'examen d'ensemble de notre politique étrangère et aux décisions qu'ils susciteront.

Mais comme je l'ai dit, des décisions devront être prises et le seront. C'est pourquoi j'estime qu'il convient de nous entretenir quelques minutes sur la façon dont j'entends aborder ce travail et de vous indiquer les secteurs sur lesquels j'entends mettre l'accent dans l'exercice de mes responsabilités ministérielles.

J'aborderai trois grands secteurs ici. Tout d'abord, je compte faire en sorte que la politique étrangère du Canada insiste encore davantage sur les questions des droits de la personne et nous veillerons à déceler les transgressions à des accords internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'accord d'Helsinki. Je crois fermement que la façon dont nous traitons nos semblables est la pierre de touche de la civilisation. Aussi bien au Canada que dans la communauté internationale, les vœux pieux sur les droits de la personne ne manquent pas, mais les transgressions flagrantes de ces droits ne manquent pas non plus.

Cela ne sera pas la première fois que le Canada prendra fermement position contre les violations flagrantes des droits de la personne du genre de celles qui découlent de la politique d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud. Nous continuerons de les condamner avec la même vigueur. J'entends en outre user de ma position pour effectuer des démarches directes auprès des gouvernements dans les cas de dénis de justice. J'ai déjà intercedé de cette façon à plus d'une reprise. Tout dernièrement, je me suis occupée du cas de Ida Nudel, à qui ses tentatives d'émigration d'Union